

Bicentenaire de la photographie

Règlement du concours photo : « Patrimoine thionvillois »

L'objet

La ville organise une exposition sur le « bicentenaire de la photographie » au musée de la Tour aux Puces, du 21 mai au 04 octobre 2026. A cette occasion, la Ville de Thionville organise un concours photographique qui permettra de mettre en avant son patrimoine à travers le prisme de ses habitants, ses visiteurs et ses touristes.

Le thème du concours

« Patrimoine thionvillois »

Le sujet devra être un élément visible et identifiable du domaine public à Thionville et/ou ses quartiers villages.

Attention, les photographies ne doivent pas permettre l'identification des personnes présentes sur l'espace public (droit à l'image).

Le concours présente deux catégories :

- Photographe amateur de 10 à 18 ans.
- Photographe amateur de 18 ans et plus.

Les conditions générales de participation

- Ce concours est gratuit, libre et ouvert à tous les amateurs de la photographie.
- Chaque participant peut déposer trois photos au maximum mais ne peut être lauréat que sur une des photos présentées.
- Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire de Thionville. Elles doivent être facilement identifiables et localisables.
- Les participants ne perçoivent aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature au titre de leur participation à ce concours photographique.
- Les personnes ayant participé à l'organisation du concours, les membres du Jury, ainsi que les membres de leur famille ne peuvent prétendre à participer au concours.
- La participation au concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pour les mineurs.
- La responsabilité de la Ville ne peut être engagée en cas de report, modification ou annulation du concours, indépendant de sa volonté. Il en va de même en cas de difficulté rencontrés par les participants lors de l'inscription, notamment en cas de dysfonctionnement ou lorsque les coordonnées fournies sont inexactes.
- Interdiction de création d'image avec utilisation d'IA.

Traitement des données à caractère personnel

- Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours photo sont transmises au service patrimoine de la Ville, afin d'assurer le bon déroulement du concours.
- La Ville de Thionville est responsable du présent traitement, dont la base légale repose sur le consentement. Vos données sont conservées pendant toute la durée du concours.
- Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le service juridique à l'adresse mail dpo@mairie-thionville.fr, ou l'adresse postale Mairie de Thionville, Rue Georges Ditsch, 57100 Thionville, ou le cas échéant notre délégué à la protection des données par mail à rgpd@cdg57.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Les modalités de participation

Pour participer, il vous faut retourner vos fichiers par mail avant le 20 septembre 2026 minuit :

- Objet du mail : Concours photo : « Patrimoine thionvillois ».
- Indiquez-nous la catégorie (10-18 ou plus de 18 ans).
- Légendez vos clichés (description succincte du sujet).
- Joindre au maximum trois photographies à l'adresse mail : stephane.thevenin@mairie-thionville.fr, sous un format numérique de type JPEG en haute définition.
- Le nom du fichier doit être composé du nom et prénom du photographe, du titre et du numéro de la photo (exemple : **nom-prenom-titre-1**).

Sélection des photos

Un jury composé de photographes professionnels et de représentants de la Mairie de Thionville sélectionnera les 10 photos gagnantes dans chaque catégorie.

Droits et utilisation des images

Les 20 photos sélectionnées pourront être utilisées par la Ville de Thionville à des fins de communication (affiches, publications, site internet, réseaux sociaux, etc.). En participant, les auteurs acceptent cette utilisation sans contrepartie financière.

Exposition

Les photos retenues seront exposées à l'espace Claude Weisbuch de Puzzle.

Les remises de prix

Les prix seront remis le 02 octobre 2026 à la Tour aux Puces (modalités transmises par mail aux gagnants)

Lots à gagner :

Catégorie jeunes (10-18 ans) :

- Le 1^{er} : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 BD « Thionville, cité millénaire » + 1 Visite privée du château de la Grange à Manom (avec deux accompagnants), suivi d'un goûter (brioche, jus d'orange)
- Le 2^e : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 BD « Thionville, cité millénaire » et deux places pour le cinéma « La Scala »
- Le 3^e : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 BD « Thionville, cité millénaire »
- Du 4^e au 10^e : 1 BD « Thionville, cité millénaire » + des goodies

Catégorie plus de 18ans :

- Le 1^{er} : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 visite privée pour 2 personnes au château de la Grange à Manom suivie d'un apéritif avec une coupe de champagne + 1 Document thionvillois n°21 : « 200 ans de lumière : l'aventure photographique »
- Le 2^e : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 affiche ancienne touristique de Thionville encadrée + 1 Document thionvillois n°21 : « 200 ans de lumière : l'aventure photographique »
- Le 3^e et 4^e : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 livre photos « Thionville » par Christian Legay + 1 Document thionvillois n°21 : « 200 ans de lumière : l'aventure photographique »
- Le 5^e et 6^e : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 livre photos (Bulgarie) « Oto » par Jacques Schneider + 1 catalogue expo
- Le 7^e et 8^e : 1 livre photos « Instants thionvillois » + 1 Document thionvillois n°21 : « 200 ans de lumière : l'aventure photographique »
- Le 9^e et 10^e : 1 Document thionvillois n°21 : « 200 ans de lumière : l'aventure photographique »

Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner la disqualification du participant.